



FFSAV
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



32^{ème} Rallye Régional des Coteaux du Layon

Du 20 au 21 AVRIL 2024

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

DECISION N°3 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

RECTIFICATIF A LA DECISION N°2

Suite au rapport du directeur de course concernant la sortie de route du concurrent N°51 dans l'ES 3, le collège décide, après étude des temps réalisés dans l'ES 4 et en application de l'article 7.5.16 de la réglementation 2024 des rallyes d'attribuer les temps forfaitaires suivants :

N°40	<u>3 minutes 46,6</u>
N° 34	<u>3 minutes 43,6</u>
N° 41	<u>3 minutes 45,4</u>

Fait à VALANJOU le 21/04/2024 à 13H 45

LE PRESIDENT DU COLLEGE
Dominique JOUBERT

LES MEMBRES DU COLLEGE

Catherine CONDEMINE

Thierry COULON